

Publié le 4/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240530-2024_72:BF

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cléville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD (pouvoir à Philippe PESQUEREL jusqu'à son arrivée à 20h29), Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE jusqu'à son arrivée à 20h29), Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, M. Joël DUGUEY, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY, Mmes Marianne TURPIN, Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), M. William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Christel POIROT), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL), Claude FOUCHER (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Patrice MARTIN

Date de convocation :
23.05.2024
Date d'affichage
23.05.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 29
Suppléants 0
Pouvoirs 6
Votants 35
20h29 Arrivée titulaires +2
Pouvoirs -2
Votants 35

Quorum 20

Délibération n° 2024 / 72

Objet : FINANCES – Décision modificative n°1 – Budget principal

Il convient d'acter une décision modificative pour permettre :

- L'acquisition et les travaux pour l'office de tourisme (bâtiment situé place du Général Leclerc à Argences) ;
- Une enveloppe pour les fonds de concours pour les réserves incendie ;
- Un complément au montant inscrit au budget pour l'acquisition de la parcelle AM0002 à Argences (développement économique).

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 25 000.00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 25 000,00
Total			0.00

Recettes de fonctionnement

Chap.	Art.	Libellé	Montant	
Total				

Dépenses d'investissement

Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
9942	21318	Autres bâtiments publics	+ 400 000,00
9944	2041412	Bâtiments et installations	+ 10 000,00
9959	2111	Terrains nus	+ 15 000,00
Total			+ 425 000,00

Recettes d'investissement

Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 25 000,00
16	1641	Emprunts en euros	+ 400 000,00
Total			+ 425 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 25 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 25 000,00
Total			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
Total			

Dépenses d'investissement			
Op./Chap.	Art.	Libellé	Montant
9942	21318	Autres bâtiments publics	+ 400 000,00
9944	2041412	Bâtiments installations et	+ 10 000,00
9959	2111	Terrains nus	+ 15 000,00
Total			+ 425 000,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 25 000,00
16	1641	Emprunts en euros	+ 400 000,00
Total			+ 425 000,00

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrice MARTIN




Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr